

# Trail La Charolaise

## Règlement 2023

L'inscription au TRAIL LA CHAROLAISE implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

**ATTENTION : Le nombre de participants est limité à 499 pour l'ensemble des parcours.**

**Les inscriptions sur place le jour de la course seront IMPOSSIBLES. Seules les inscriptions courrier ou en ligne sont acceptées.**

Le club organisateur, le Club Basket Charolles, se réserve le droit de modifier le présent règlement selon la réglementation en vigueur liée à la situation sanitaire.

## I. ORGANISATION

Le Trail la charolaise est une course pédestre, proposant 4 parcours de 11 km, 21 km, un parcours enfants de 1,5 km, et un parcours de 6 km réservé à la marche nordique. L'ensemble se déroulant principalement en forêt de Charolles.

- La course de 11 km (140 mètres dénivelé positif) est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2008 et avant**. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
- La course de 21 km (300 mètres dénivelé positif) est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2006 et avant**. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
- La course enfants de 1,5 km est proposée pour les **mineurs nés entre 2009 et 2014**.
- La marche nordique de 6 km est ouverte aux **femmes et aux hommes nés en 2008 et avant**. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Lieu de départ et d'arrivée des épreuves :

COSEC, rue de Bourgogne, Charolles (Saône et Loire).

Programme des courses :

Dimanche 19 novembre 2023

**9h15** : course enfants

**10h00** : course 21 km

**10h15** : courses 11 km + marche 6 km

Organisateur :

Club de Basket de Charolles, rue Baudinot, 71120 Charolles.

## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un "Pass' J'aime Courir", délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.  
**Les fédérations acceptées sont : FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSCF, FSGT, UFOLEP, FSASPTT.**

***Attention : les licences de la Fédération Française de Triathlon, de la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne ne sont malheureusement plus acceptées.***

- Ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

*L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la photocopie du certificat médical.*

### **Pour les participants mineurs :**

- Une autorisation parentale est obligatoire
- Il devront certifier avoir rempli et répondu NON au questionnaire médical.

AUCUNES PIECES JUSTIFICATIVES OU DROITS D'INSCRIPTION NE SERONT ACCEPTÉS LE JOUR DE LA COURSE MAIS ILS DEVRONT ETRE FOURNIS PAR COURRIER OU EN LIGNE AVANT LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS.

## III. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est de :

- **COURSE 11km** : 12 € par personne pour toute inscription envoyée par courrier avant le 11 novembre 2023, et jusqu'au samedi 18 novembre 2023 12h00 uniquement en ligne.
- **COURSE 21 km** : 18 € par personne pour toute inscription envoyée par courrier avant le 11 novembre 2023, et jusqu'au samedi 18 novembre 2023 12h00 uniquement en ligne.

- **MARCHE NORDIQUE 6 km** : 7 € par personne pour toute inscription envoyée par courrier avant le 11 novembre 2023, et jusqu'au samedi 18 novembre 2023 12h00 uniquement en ligne. Les inscriptions sur place sont possible.
- **COURSE ENFANTS** : inscription uniquement sur place / pas de classement

Le nombre de participants sera limité à 499 coureurs.

Le bulletin d'inscription disponible sur le [site internet du Trail La Charolaise](#) est à compléter et à envoyer par courrier avec les pièces justificatives (paiement par chèque à l'ordre de « C.B.C » et photocopie du certificat médical ou de la licence valable) avant le 11 novembre 2023, à l'adresse suivante :

Fabienne Thomas

1220 route de Beaubery

Lieu-dit Vauzelles

71220 Suin

## IV. RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 19 novembre 2023, à **partir de 8H00 et jusqu'à 9h45.**

Lieu : Gymnase COSEC, rue de Bourgogne, 71120 Charolles.

**Une pièce d'identité sera demandée pour retirer votre dossard.**

Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

L'athlète doit porter son dossard bien visiblement pendant la totalité de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

### **Remboursement des frais d'inscription :**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation, sauf contre-indication médicale avec justificatif.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évolution des conditions sanitaires. Les frais d'inscription seront alors remboursés.

## V. BARRIERES HORAIRES

**Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer la totalité du parcours de 21km et de 1h30 pour le parcours de 11km et la marche nordique de 6km. Au-delà**

de ces limites, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route ainsi qu'aux directives du signaleurs « fin de marche ».

## VI. ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police d'assurance N° A27130 151658384 souscrite auprès Gan Assurance 71120 Charolles.

Assurance dommage corporel : sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## VII. RÉCOMPENSES/RÉSULTATS

Un lot sera remis à chaque participant lors du retrait des dossards.

Podium (organisé dès l'arrivée des premiers) : trois premières femmes (classement scratch) et trois premiers hommes (classement scratch) de chaque course.

Les résultats seront disponibles sur place et sur le site internet de l'organisateur.

## VIII. ABANDON

Dans le cas d'un abandon, le coureur doit impérativement rejoindre le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et **déclarer son abandon à l'organisateur.**

## IX. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

**- Gobelet individuel par coureur**

**> Aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements.**

Les courses sont en semi-autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils jugeront nécessaires.

Néanmoins, l'organisateur prévoit 2 ravitaillements sur les parcours, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- 1 stand ravitaillement approvisionné en liquide sera prévu sur le parcours 21 km
- 1 stand ravitaillement eau et encas sucré/salé à l'arrivée.

## **X. SÉCURITÉ**

La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Des signaleurs seront situés aux points dangereux.

Une convention a été établie avec la Croix Rouge Française pour un poste médical sur la manifestation, la sécurité des coureurs sera donc assurée par des représentants de la Croix Rouge.

Seuls les VTT ou quad ouvrant et fermant la course sont autorisés.

Le balisage des parcours est assuré par un fléchage spécifique et de la rubalise.

### MESURES SANITAIRES

- De la solution hydroalcoolique sera mise à disposition à tous les points de contact.
- Les coureurs sont tenus d'appliquer les mesures sanitaires affichées le jour de la course.

## **XI. DROIT À L'IMAGE**

Du fait de sa participation au TRAIL LA CHAROLAISE, et en acceptant le règlement de la course, chaque concurrent autorise expressément le CBC à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

## **XII. RÈGLEMENTATION**

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et l'accepte sans réserve, ils se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

## **CONTACTS**

Laura COUBRUN-LOUDIN : 06 07 89 78 94

Fabienne THOMAS : 06 15 44 56 43

Mail : [trail.la.charolaise@gmail.com](mailto:trail.la.charolaise@gmail.com)